

# Langues et documents

---

On entend par acteur du projet toutes les personnes et organismes intervenant directement ou indirectement dans le projet depuis les premières esquisses jusqu'à la réalisation finale, à savoir les auteurs de projets, les adjudicataires, les fournisseurs et entreprises et leurs fournisseurs et sous-traitants respectifs.

Tous les acteurs sont concernés par les exigences ci-dessous.

La langue utilisée dans tous les documents, quelque soit leur origine, dans le rapport avec le Maître de l'ouvrage, l'adjudicataire, ses fournisseurs et sous-traitants, de même que dans tout différend, litige, etc. survenant entre les participants à la présente entreprise est la langue française.

Tous les documents techniques doivent être fournis dans la langue originale et en langue française.

Tout document communiqué doit également être envoyé en version informatique dans un format totalement compatible avec les logiciels Excel<sup>®</sup>, Word<sup>®</sup>, Autocad<sup>®</sup> et Microsoft Project<sup>®</sup>, sans protection en écriture (sur CD, DVD ou sur clé USB).

L'intégrité, la conformité et la lisibilité des documents électroniques fournis sont sous la responsabilité du soumissionnaire.

Pour les versions informatiques des documents, tous les acteurs doivent respecter les chartes graphiques de création de document informatique établies par le pouvoir adjudicataire.

Tous les métrés, décomptes, offres et états d'avancement devront être établis en utilisant les formulaires électroniques fournis par le pouvoir adjudicataire.

Les entreprises devront utiliser comme fond de plan, les plans de référence établis par l'auteur de projet.

Les entreprises devront mettre à jour leurs plans lorsque les plans de référence seront eux-mêmes mis à jour.